Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport sur la gestion des musées cantonaux : non à la privatisation, oui aux contrats de prestation

La privatisation des musées cantonaux serait irréaliste. En revanche, un système d'enveloppe budgétaire et de contrat de prestations permettrait d'améliorer leur gestion. C'est la conclusion d'une étude menée par Mme Laurence Barghouth sur mandat du Service cantonal des activités culturelles. Le Conseil d'Etat entend que l'étude soit poursuivie, en collaboration avec le Service des finances, en vue de concrétiser ces orientations qui correspondent aux tendances générales de la modernisation de l'Etat.

L'étude de Mme Barghouth a été conduite en parallèle à un master à l'IDHEAP. Elle répond à une demande formulée par la commission de gestion du Grand Conseil dans son rapport général sur le projet de budget 1996. Mme Barghouth a étendu son enquête à plusieurs administrations cantonales et à de très nombreux musées du canton et de Suisse.

Après avoir mis en évidence l'irréalisme de la privatisation, l'analyse montre qu'une "décantonalisation" liée à la création d'une fondation privée, qui n'aurait de privé que le nom puisque entièrement prise en charge par les collectivités publiques, ne permet en rien aux musées d'échapper aux contraintes budgétaires publiques actuelles.

Le scénario retenu est celui du maintien du statut de nos musées publics, dans le cadre d'une nouvelle gestion par enveloppe budgétaire et contrats de prestations. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'évolue l'ensemble de l'administration cantonale. Cela signifierait en clair que l'activité des musées ferait dorénavant l'objet de contrats passés entre deux parties, le Conseil d'Etat et le musée lui-même. Quant à la recherche de fonds privés, tous les musées aujourd'hui disposent, parallèlement à leurs structures, soit d'une fondation (l'Elysée ou Pro Aventico), soit d'une association d'amis du musée qui peuvent pleinement jouer leur rôle en matière de recherches de fonds privés.

La gestion par enveloppes budgétaires et par contrats de prestations demande que la fonction managériale des postes de direction soit plus importante et meilleure qu'aujourd'hui. Elle implique de la part des responsables des musées une prise de responsabilités plus grande, sur le plan financier tout particulièrement.

Cette évolution devrait s'inscrire tout naturellement dans le cadre plus général de la réflexion menée au Service des activités culturelles sur la nouvelle politique culturelle du Canton et le rapport de Laurence Barghouth est en totale cohérence avec la stratégie culturelle issue de l'étape actuelle de cette réflexion. Il s'agit de poursuivre dès aujourd'hui ce travail afin d'inscrire dans les faits cette nouvelle gestion des musées cantonaux.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 mars 1998

Service des activités culturelles, tél. 021/ 316 30 01